

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015 D-2015/348

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés:

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Parc aux Angéliques. Demande de modification du périmètre de l'aménagement et du coût des tranches conditionnelles 4,5,6. Demande de subventions. Autorisation. Phase 6 (tranche conditionnelle 4).

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2010, un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement d'une première séquence du Parc aux Angéliques pour une superficie de 8 hectares sur le Quai de Queyries, en aval du Pont de Pierre.

Cette première séquence a nécessité un découpage par tranches opérationnelles et distinctes (soit une tranche ferme et sept tranches conditionnelles), afin de répondre à un budget annuel d'un million d'euros. Chacune de ces tranches a été affermie selon un échéancier défini dans le cadre de l'appel d'offre.

Cependant, l'aménagement des tranches conditionnelles 4, 5, 6 doit intégrer l'isolement de la parcelle (soit 1,2 hectares) occupée jusqu'à ce jour par la société Fib-Borifer. En effet, suite à sa mise en liquidation judiciaire au cours du premier semestre 2014, la société n'a pas assuré son obligation de rendre la parcelle exempte de toute pollution physique (démolition de toutes les structures bâties) et chimique, conformément à l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) délivrée par la Ville.

A ce jour, la présence d'une pollution importante par des hydrocarbures et des métaux lourds ayant été relevée sur l'ensemble de la parcelle, la Ville a procédé à la fermeture du site et engagé une procédure administrative auprès de la Direction Régionale de L'Environnement, de L'Aménagement et du Logement (DRAC) afin de sécuriser cet espace.

Suite à la révision du périmètre d'aménagement du Parc aux Angéliques, la Ville ne pouvant supporter le surcoût lié aux opérations de démolition et de dépollution nécessaires, il convient donc de réajuster le programme de financement de chacune des tranches conditionnelles par avenant aux marchés passés en 2010 en y intégrant la gestion des terres polluées. Vous trouverez en annexe, les nouveaux éléments financiers par lots ainsi que par tranches.

La réalisation des travaux de la tranche conditionnelle 4, évaluée à un montant de 671 661.67 € HT et programmée au début du second semestre 2015, est susceptible de bénéficier de cofinancements selon le plan prévisionnel défini ci-après :

Répartition des cofinancements (en intégrant le coût de la dépollution) – TC 4						
	Montant HT	Pourcentage				
Etat / Ecocité	238 789,72	34,13				
Conseil départemental	100 000,00	14,29				
Bordeaux Métropole	180 428,93	25,79				
Ville de Bordeaux	180 428,93	25,79				
Total	699 647,58	100,00				

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville serait amenée à prendre à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} juillet 2015 ,de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer l'avenant correspondant au marché attribué aux entreprises Fayat, Aximum et Bernard Paysages et Environnement, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics ;
- à solliciter les cofinanceurs mentionnés ci-dessus ;
- à signer tout document relatif à ces cofinancements ;
- à encaisser ces cofinancements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE

>> Annexes

Présentation du Montant de l'AO revu y compris terre polluée par Lots et pour chaque tranche							
Tranches	Lots	Montant Initial de l'AO - HT	Montant AO Revu - HT	Montant Terre Polluée - HT	AO revu y compris Montant (terres polluées) - HT	Delta - Plus Value / Tranches	
TC 4	Lot 1 : VRD - FAYAT	327 392,51	262 202,48	226 612,52	488 815,00	715 427,52	
	Lot 2 : Eclairage Public - Aximum	22 389,09	29 176,70	-	29 176,70	6 787,61	
	Lot 3 : Amgt. Pays BPE	220 746,81	180 440,44	-	180 440,44	-40 306,37	
Total TTC - TC 4		570 528,41	471 819,62	226 612,52	698 432,14	681 908,76	
TC 5	Lot 1 : VRD - FAYAT	320 166,62	233 881,60	236 080,38	469 961,98	149 795,36	
	Lot 2 : Eclairage Public - Aximum	11 932,26	12 637,25	Γ	12 637,25	704,99	
	Lot 3 : Amgt. Pays BPE	380 252,29	256 145,51	Γ	256 145,51	-124 106,78	
Total TTC - TC 5		712 351,17	502 664,36	236 080,38	738 744,74	26 393,57	
тс 6	Lot 1 : VRD - FAYAT	193 489,28	167 451,67	346 507,45	513 959,12	320 469,84	
	Lot 2 : Eclairage Public - Aximum	9 991,26	11 075,21	ı	11 075,21	1 083,95	
	Lot 3 : Amgt. Pays BPE	114 532,48	123 383,35	T	123 383,35	8 850,87	
Total TTC - TC6		318 013,02	301 910,23	346 507,45	648 417,68	330 404,66	
Total TTC		1 600 892,60	1 276 394,21	809 200,35	2 085 594,56	1 038 706,99	

Présentation des nouveaux montants sur la base du montant de l'AO de base									
Lots	Montant AO Base HT -	Montant AO Revu HT	Delta - Plus Value	Pourcentage					
Fayat	3 080 113,32	3 711 801,01	631 687,69	20,51					
Aximum	199 810,09	208 386,64	8 576,55	4,29					
ВРЕ	2 383 078,40	2 227 516,15	155 562,25	6,53					
TOTAL	5 663 001,81	6 147 703,80	484 701,99	8,56					